



Avis aux étudiants de **Licence Arts du spectacle (cinéma, danse, théâtre)**  
à propos des fiches d'inscription pédagogique (UE1 et 7)

Il est de votre **responsabilité** de rendre, à la date indiquée, votre fiche d'inscription pédagogique (qui permet votre inscription aux examens) dûment complétée : celle-ci devra impérativement comporter un code pour les UE1 et 7 correspondant à des cours que vous suivez et que vous vous engagez à suivre tout au long du semestre.

Faute de codes corrects, aucune note ne pourra être enregistrée pour ces UE et vous serez considérés comme **défaillants**.

En cas de problème (fiche d'inscription rendue sans code, avec un code erroné, illisible ou ne correspondant pas au cours suivi), le secrétariat et les enseignants du département ne sauraient endosser la responsabilité de votre défaillance et, refusant d'engager aucune démarche, ne pourront qu'acter en jury votre **redoublement**.

Les responsables de la Licence Arts du spectacle  
N. Boudet, C. Damour et S. Diaz